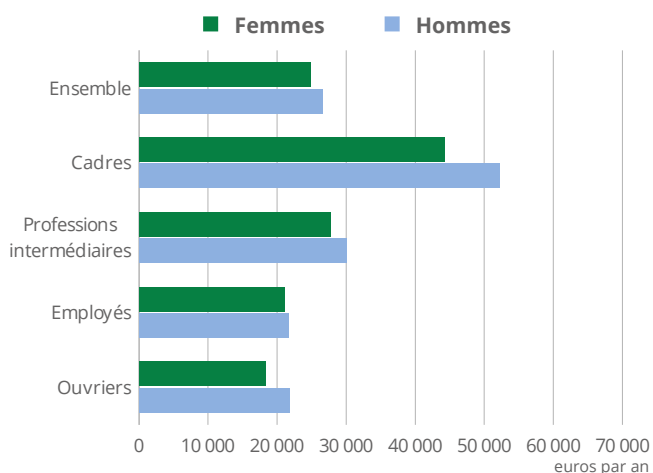


Salaires

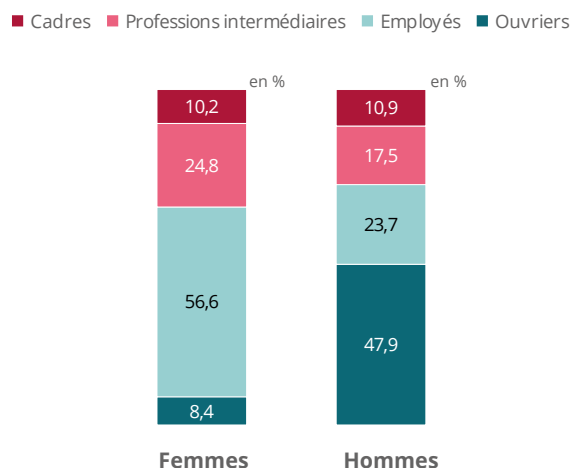
Salaire annuel net moyen en équivalent temps plein par catégorie socioprofessionnelle en 2021



Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

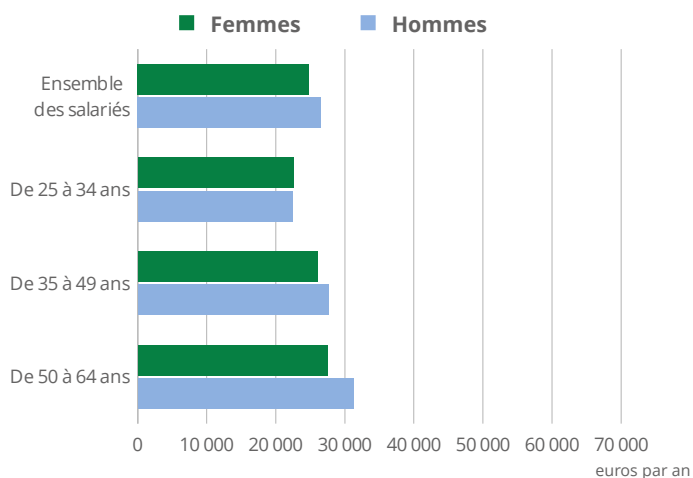
Catégories socio-professionnelles en 2021



Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

Salaire annuel net moyen en équivalent temps plein selon l'âge en 2021



Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

En équivalent temps plein, les femmes salariées, secteurs privé et public confondus, perçoivent un salaire annuel net moyen de 24 840 € en 2021. Les hommes perçoivent un salaire supérieur de 7 %, soit 26 570 €. Pourtant, les Réunionnaises en emploi sont presque aussi souvent cadres que les hommes (10 % contre 11 %) et elles exercent bien plus souvent une profession intermédiaire (25 % contre 18 %). Mais à catégorie socio-professionnelle identique, leur salaire est inférieur à celui des hommes. C'est pour les cadres que l'écart est le plus marqué : 44 190 € de salaire annuel net moyen pour les femmes cadres, contre 52 130 € pour les hommes cadres, soit 18 % de plus. Par ailleurs, la majorité des femmes salariées sont employées (57 %) tandis que les hommes sont majoritairement ouvriers (48 %). Le salaire des femmes employées (21 040 €) est légèrement inférieur à celui des hommes ouvriers (21 880 €) à temps de travail équivalent.

Les écarts salariaux augmentent avec l'âge. D'inexistant entre 25 et 34 ans, l'écart de rémunération entre femmes et hommes monte à 3 770 € entre 50 et 64 ans (+14 %).

Les écarts salariaux sont toutefois moins marqués que dans l'Hexagone (+17 % pour les hommes). En effet, sur l'île, les emplois du secteur privé, plus inégalitaires que ceux du public en termes de rémunérations, sont moins nombreux. De plus, les emplois de cadre, dans lesquels les femmes sont beaucoup moins bien rémunérées que les hommes, sont moins fréquents à La Réunion.